



CARITAS SENEGAL

CARITAS MALI

CARITAS MAROC

CARITAS FRANCE

FORUM INTERNATIONAL DE DAKAR
MIGRATIONS, POLITIQUES ET DROITS DE L'HOMME

Quels engagements pour les Caritas d'Afrique et d'Europe concernées et pour les ONG invitées ?

Sénégal, Savana Saly, 26-28 novembre 2008

DECLARATION FINALE

Des représentants des évêques d'Afrique, des responsables des Caritas d'Afrique et d'Europe et d'autres ONG travaillant en lien, se sont réunis en forum sur le thème « Migration, Politiques, et Droits de l'Homme ». A l'issue de ce forum, sur la base de leur vision évangélique de l'homme, de la Déclaration Universelle, de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples ainsi que des principes et valeurs de Caritas, ils rappellent leur attachement au développement intégral de tout homme et adressent leur message à tous.

Chaque jour, nos organisations accueillent les migrants. Elles sont témoins de drames, de dérives, de violations des droits des personnes en migration. C'est sur la base de ce travail qu'elles veulent être parties prenantes et actrices dans les concertations qu'elles demandent aux Etats d'engager sur ce thème de la migration.

Nos Caritas sont mobilisées par les principes de dignité, de droits de l'homme et des peuples ainsi que par leur vision du migrant, visage du Christ et image de Dieu.

Dans ce forum, elles s'engagent à réaliser, sur cette thématique des migrations, des alliances entre Caritas d'Afrique, entre Caritas d'Afrique et d'Europe ainsi qu'avec les Caritas au niveau mondial. Elles s'engagent aussi à accentuer leur partenariat avec les autres ONG impliquées dans ce domaine et qui partagent ces valeurs, ainsi qu'avec les communautés de base et en synergie avec les commissions ecclésiales concernées.

Nos Caritas dénoncent les accusations de « migration illégale » et refusent donc la criminalisation qui en découle ; elles rappellent que la migration est légitime : ce qui est en harmonie avec la dignité et les droits de l'homme est légitime.

La migration est une richesse autant pour le migrant que pour le pays qui sait l'accueillir. Caritas pense que la migration peut bénéficier au migrant lui-même, au pays d'accueil et aussi au pays d'origine. La régulation de la migration doit se réaliser par une concertation entre tous les partenaires et en associant la société civile.

Le forum présente alors quelques recommandations qui lui semblent prioritaires pour les Caritas et les gouvernants des pays d'accueil, de transit et de départ :

Aux Caritas :

- Le réseau Caritas doit jouer un rôle d'information et de sensibilisation en multipliant les témoignages ainsi que les études sur les dangers et les souffrances des parcours migratoires et les réalités de vie dans les pays de transit et de destination. Il lui faut démonter les préjugés, mais aussi aider les familles à dépasser les obstacles qui empêchent les retours, sans honte, même en cas d'échec.
- Les Caritas d'Afrique doivent favoriser la collaboration entre elles et envisager un groupe de travail pour améliorer leurs connaissances, leurs pratiques, leur

coordination et leur plaidoyer, tant au sein des Caritas que vers les pouvoirs publics, locaux, nationaux, jusqu'au niveau international.

- Les Caritas doivent organiser des espaces ouverts favorisant la réflexion, la concertation, la collaboration et des stratégies communes.

Aux gouvernants :

La priorité des pays d'origine doit porter sur des politiques économiques justes et cohérentes et une bonne gouvernance.

- Chaque pays doit se doter d'une vraie politique migratoire. Il est de son devoir de donner confiance à sa jeunesse, des raisons d'espérer, autrement que par la migration.
- Tout accord sur la migration et/ou le développement doit être négocié entre groupe d'états, exemple Union Africaine - Union Européenne ou Union Maghrébine – Union Européenne, et non se traiter au simple niveau bilatéral. Tout processus de négociation et de suivi doit impliquer la société civile et se dérouler dans la transparence.
- Aucune politique de développement ne doit être otage de la gestion des flux migratoires ni obliger l'Afrique à jouer le rôle de gendarme des frontières de l'Europe.
- Tous les pays impliqués dans la migration doivent signer et ratifier la convention internationale des travailleurs migrants et de leur famille.
- Les autorités diplomatiques doivent protéger leurs nationaux à l'étranger, quelle que soit leur situation administrative ou financière, et s'assurer que leurs droits ne soient pas bafoués. Il faut s'opposer aux accords qui prévoient d'abandonner des migrants en route et obligent des pays tiers à les accueillir.
- Les accords internationaux doivent viser une promotion des droits des personnes et non de les réduire, notamment dans le domaine de la liberté : restriction de circulation, criminalisation, privation de liberté.
- Les pays doivent honorer leurs engagements en faveur du développement, notamment les montants d'aide promise et parvenir aux Objectives du Millénaire pour le développement. Les montants de l'aide ne doivent pas être faussés par des dépenses qui ne concernent pas le développement, ni par l'ajout de l'épargne des migrants, qu'ils doivent par ailleurs protéger.

Les Caritas n'ont pas pour objet de favoriser ou d'interdire la migration, mais d'humaniser le phénomène migratoire et de porter attention à l'homme dans toutes ses dimensions. Pour Caritas, la politique du retour n'est pas guidée par une quelconque politique de renvoi. L'importance est de promouvoir la dignité de l'homme.

Dans cette proximité fraternelle avec les migrants, les Caritas ont pleinement conscience qu'elles sont aussi Eglise. Leur engagement auprès des migrants, nationaux et étrangers, est engagement de l'Eglise elle-même, famille de Dieu.

Dakar, le 28 Novembre 2008